

Fiche de données de sécurité

M0921

Version: 2.0

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Remplace la fiche 14/09/2011

Date d'émission: 22/09/2010 Date de révision: 20/11/2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Maleic hydrazide Nom IUPAC : Maleic hydrazide

N° CE : 204-619-9 n° CAS : 123-33-1 Code du produit : M0921 Formule brute : C4H4N2O2

Synonymes : Pyridazine-3,6-diol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V.

sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Duchefa Biochemie B.V. A. Hofmanweg 71 2031 BH Haarlem - The Netherlands T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027 info@duchefa.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

> +31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30109355 (outside office hours)

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
World Health Organization world	http://apps.who.int/poisoncentres/	Consulter site Web pour un centre
directory of poison centres		antipoison local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 H341 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H335

Catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux.

P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : Maleic hydrazide

n° CAS : 123-33-1 N° CE : 204-619-9

Nom	Identificateur de produit	%
Maleic hydrazide	(n° CAS) 123-33-1 (N° CE) 204-619-9	>= 98

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin.

peau

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à

l'eau et consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin. Faire boire de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Rougeurs, douleur. Larmes.

20/11/2017 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) FDS Réf.: M0921 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone

(CO2). Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. COx. NOx.

en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent

l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y

compris une protection respiratoire.

Autres informations : Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de

fines gouttelettes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé

d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balaver la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker dans un

endroit bien ventilé. Conserver +15 - +25 °C.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Filtre P3 (EN 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre cristalline. Masse moléculaire : 112,1 g/mol

Couleur : Blanc.

Odeur : Aucune donnée disponible Seuil olfactif : Aucune donnée disponible рΗ : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate : Aucune donnée disponible

de butyle=1) Point de fusion

: 0 (292 - 301) °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : ≥ 300 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

: > 296 °C Température de décomposition

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,6 g/cm3 (25°C) Solubilité : Eau: 4,51 g/l

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

20/11/2017 Duchefa Biochemie B.V. FDS Réf.: M0921 FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter 10.4.

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : COx. NOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Maleic hydrazide (123-33-1)	
DL50 orale rat	3800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut irriter les voies respiratoires.

: Provoque une sévère irritation des yeux.

: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

: Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: UR5950000. Autres informations

20/11/2017 Duchefa Biochemie B.V. FDS Réf.: M0921 FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Maleic hydrazide (123-33-1)		
CL50 poisson 1	56 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
CE50 Daphnie 1	108 mg/l Daphnia Magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et

les eaux potables

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA		
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officielle de trans	sport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le t	14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. Transport par voie terrestre

Non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Maleic hydrazide n'est pas sur la liste Candidate REACH

Maleic hydrazide n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les

émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende

stoffen

: La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

Borstvoeding

: La substance n'est pas listée : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

Danemark

Recommandations règlementation danoise

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas

entrer en contact direct avec celui-ci

The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

Évaluation de la sécurité chimique 15.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1.4 Numéro d'urgence	Modifié	
----------------------	---------	--

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	Obsolète
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Enlevé	H228: no relevant source for classification.
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	P2 to P3
8.2	Protection des mains	Modifié	Matériau spécifié, épaisseur, et cetera de gants
14.1	N° ONU (ADR)	Enlevé	Removal of ADR due to removal of H228

Abréviations et acronymes:

	· ····································
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité

Sources des données

: ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

SDS Biochemicals version 2017

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit